COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT
du 30 mars 2017

<u>En déclaration liminaire</u>, la FSU a dénoncé le bilan catastrophique du quinquennat de matière de gestion des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports : discrimination dans la politique indemnitaire des ministères sociaux, échec des travaux sur le statut des profs de sport, baisse des effectifs, dénaturation des missions, absence d'un véritable dialogue social, retards dans les actes de gestion RH, ...

La FSU aborde ensuite les questions indemnitaires et de rémunération des personnels techniques et pédagogiques, ainsi que d'autres points de gestion RH.

Indemnités
Conformément aux engagements du ministre de revaloriser les indemnités des PTP en 2016, nos plafonds indemnitaires ont été relevés de 18% en fin d'année (+ 1 092 € pour les PS). Les représentants du personnel ont aussitôt demandé quelles seraient les modalités de la mise en œuvre de cette mesure par la DRH (courrier intersyndical FSU+UNSA du 25/01/17 resté sans réponse à ce jour).
Or, il s'avère que l'augmentation des indemnités des PTP est finalement de 1,5% (+ 7 € par mois !) avec un complément indemnitaire possible durant l'été (et non plus en fin d'année) mais sans cadrage national avec pour seule consigne de valoriser la « manière de servir de l'agent ».
Cette mesure est une véritable provocation vis-à-vis de l'ensemble de la profession, qui a pourtant voulu croire que la DRH prenait enfin un peu en considération nos métiers…

Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR)
Alors que nos décrets statutaires et indiciaires avaient été adoptés à l'unanimité du CTM JS à l'automne 2016, ils ont ensuite été refusés par la Fonction Publique en janvier, car la DRH a été incapable de défendre nos spécificités. Les textes ont été retravaillés puis votés en CTM JS le 16 mars 2017, après que les représentants du personnel ont obtenu le principe d'un protocole d'accompagnement pour les CTPS (car les nouvelles dispositions leur sont moins favorables). Bien que promis pour la fin du mois de mars, les syndicats n'ont à ce jour reçu aucun projet de texte et cela nous inquiète. A quelques semaines du changement de gouvernement, nous ne savons toujours pas comment nos dossiers avancent et la DRH (ici présente) est incapable de nous répondre !

Recrutements
Concernant la programmation des concours, les arrêtés annonçant l'ouverture des concours 2017 de professeurs de sport viennent de paraître mais on ne connaît pas le nombre de postes qui seront offerts aux concours. Même si les chiffres ne sont pas encore définitifs, la DRH nous indique le recrutement probable d'une trentaine de collègues en tout (CAS & CTS, concours interne + externe + SHN + recrutement de travailleurs handicapés).
En réponse à notre demande récurrente de revenir à des prises de fonctions au 1er septembre, plus adaptées à la vie des services, établissements & fédérations, et moins contraignantes dans l'organisation de la vie familiale des agents, la DRH répond qu'elle l'a fait pour les CTPS, CEPJ et IJS l'an dernier mais que cela semble plus compliqué pour les professeurs de sport. Nous ne comprenons pas pourquoi, surtout que cela fonctionnait ainsi avant. La DRH va toutefois essayer de revenir à des prises de fonctions des professeurs de sport au 1er septembre mais pas en 2017 (affectation fin décembre), elle l'envisage pour 2018 mais sans garantie.

Evaluation des agents

Les organisations syndicales sont en désaccord avec la DRH concernant l'évaluation des PTP : qu'est-ce qu'on évalue ? qui évalue ? Avec PPCR, la DRH confirme sa volonté de confier l'évaluation des PTP à l'encadrement intermédiaire, un encadrement qui n'est pas formé pour ça et s'avère trop souvent peu compétent voire ignorant de nos métiers. Les organisations syndicales refusent que ce soit lui qui réalise la première appréciation sur les rendez-vous de carrière, en particulier pour l'accès à la hors classe. C'est dans ce sens que la FSU et l'UNSA ont présenté le même type d'amendement lors du passage des projets de décrets devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat. Le représentant de la DRH a plaidé contre l'amendement FSU+UNSA qui voulait conserver une évaluation respectueuse de nos statuts et des enjeux des rendez-vous de carrière et n'a par ailleurs pas porté à la connaissance du Conseil le grave préjudice que constitue le mauvais reclassement des CTPS dans leur nouveau corps.

Pour les révisions de notes de collègues, on constate les mêmes travers, avec des preuves manifestes du manque de connaissance de nos métiers par les chefs de service, la confusion entre l'entretien de notation et l'entretien professionnel, dans un contexte trop souvent marqué par la volonté de la DRH de ne pas les désavouer.

Positionnement de la FSU

A la FSU, nous refusons de nous résigner. Nous continuerons à défendre l'intérêt de la profession dans le cadre de l'intersyndicale mais aussi, s'agissant des opérations de gestion RH, avec nos mandats spécifiques tels que :

- la transparence dans les actes de gestion et l'égalité de traitement de tous les collègues : nous sommes contre les arrangements entre amis et revendiquons des barèmes, nous rendons compte à tous les collègues (via nos publications et nos sites)
- la défense de tous les collègues, quelques soient leurs fonctions ou leurs affectations : nous n'opposons pas les personnels entre eux et œuvrons pour que le sort du plus grand nombre soit amélioré (sans oublier personne)
- nous construisons nos mandats collectivement : Il n'y a pas de chef avec la science infuse
- nous recherchons des alliances pour être plus forts et faire avancer les revendications, et refusons toute compromission avec les exécutifs en place ou ceux à venir

<u>Mouvement</u>

La FSU, rejointe par l'UNSA informée d'un cas similaire, dénonce les pratiques de certains services concernant la vacance de postes de professeurs de sport (publication à la BIEP et candidature directe auprès du service). Si on peut éventuellement accepter que les services fassent connaitre aux agents les postes vacants, on ne peut en revanche pas tolérer qu'un service demande à des profs de sport de faire remonter des dossiers de candidature directement auprès de la DD, sans jamais évoquer le mouvement national et les règles applicables (publication des postes de PTP dans une circulaire mutations et examen en CAP). Nous demandons que la DRH fasse immédiatement un rappel des procédures de mutations des PTP à tous les services en France, car les gestionnaires RH continuent trop souvent d'ignorer (sciemment ou involontairement) les règles de mutations des personnels JS.

La CAP examine ensuite les candidatures relatives aux quelques postes publiés dans la circulaire du 07 février 2017. Un poste reste vacant faute de candidats, 3 collègues obtiennent leur mutation et 1 agent voit sa situation régularisée.

<u>Révisions de note</u>

La CAP étudie 6 demandes de révisions de notes. Comme toutes les fiches de notation ne sont pas remontées à la DRH, d'autres demandes devraient être examinées lors des prochaines CAP.

Sans rentrer dans le détail des situations individuelles, nous avons souhaité faire une mise au point par rapport aux méthodes de l'Administration. En effet, pour chaque collègue, cette dernière ne prend en considération que l'avis des chefs de service. Nous nous en sommes fortement indignés en rappelant que la CAP est un lieu où le dialogue doit se faire dans des conditions respectueuses des motifs énoncés par les collègues eux-mêmes et des arguments avancés par les représentants de la profession. La CAP ne se réunit pas pour entériner des décisions prises en amont et unilatéralement. Ajoutons qu'au vu des appréciations qui nous ont été soumises, il était clair que les notateurs étaient dans l'ignorance des missions et conditions d'exercice des professeurs de sport, précisées dans l'instruction de 1993. Par ailleurs, que penser d'un chef

d'établissement qui évoque des « insuffisances professionnelles » d'une collègue quand lui-même ne respecte pas la procédure de notation ?
Notre forte réaction collective (FSU & UNSA) a permis de rétablir un peu de dialogue et les avis des commissaires paritaires ont enfin été pour partie pris en compte. Au final, 3 collègues obtiennent une augmentation d'un point, 2 voient leur note maintenue et 1 fait l'objet d'un report d'examen à la prochaine CAP, dans l'attente d'informations complémentaires. En effet, les représentants du personnel FSU ont fait remarquer que le notateur n'était pas le bon et que la situation du collègue devait être réétudiée avec plus de bienveillance au regard de sa réalité professionnelle (diversité des missions relevant de plusieurs pôles et hiérarchies).
Pour rappel, si le protocole PPCR aboutit, la notation disparaîtra au profit de l'avancement unique. Toutefois, il s'agira de rester vigilant car des rendez-vous de carrière aux 6ème et 8ème échelons (pour avancer plus rapidement à l'échelon suivant) ainsi qu'au 9ème échelon + 2 ans (pour accéder à la hors-classe) vont apparaître. La FSU continuera à défendre la gestion des carrières à l'aide de barèmes et de critères permettant d'objectiver des promotions sans laisser de place à la méritocratie chère aux décideurs actuels.

Autres points

1 intégration dans le corps des professeurs de sport (prof d'EPS)
10 réintégrations (9 après contrat PO, 1 après disponibilité)
3 disponibilités (1 pour études et 2 pour convenances personnelles
3 radiations du corps des profs de sport (suite à intégration dans un autre ministère)
7 détachements sur contrats PO/HN et 2 détachements autres sur contrat (
1 détachement sortant et 1 réintégration dans son administration d'origine

Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU) et Pierre LAGARDE (EPA-FSU)

Mouvements et réintégrations

BAVEREL Myriam : CTN taekwondo à la DRJSCS Ile de France
DUBOSCQ Jean Marc : CAS à la DRDJSCS Occitanie Toulouse
GUERAUD Laurent : formateur au CREPS Dijon
HUBER Emmanuel : CTN cyclisme à la DRJSCS Ile de France
JOLLY Pascal : CTN aviron à la DRJSCS Ile de France
LOISON Thierry : CTN judo à la DRJSCS Ile de France
NAEJUS Rudy : CTN escrime à la DRDJSCS Grand Est Chalons en Champagne
OLLA Vincent : CTR canoë kayak à la DRDJSCS AuRA Lyon
PEDRAZZANI Patrick : CTN rugby à 13 à la DRJSCS Occitanie Montpellier
PESCHIER Benoit : CTN canoë kayak à la DRJSCS Ile de France
PESQUE Paul Thierry : CTN judi à la DRJSCS Ile de France
PLU-RABAUD Sandrine : CTN clubs omnisports à la DRJSCS Ile de France
ROUFFET Christophe : formateur à l'INSEP
SCHULTE Yannick : CTN aviron à la DRDJSCS Grand Est Nancy

En annexe : la déclaration FSU

CAP des professeurs de sport du 30 mars 2017

Déclaration liminaire FSU

Bilan du quinquennat / Jeunesse et Sports

Pour cette dernière CAP avant les élections présidentielles, nous (élus FSU) commençons cette déclaration par un rapide bilan des 5 dernières années en matière de gestion des ressources humaines Jeunesse et Sports. Comme vous l'imaginez, nous considérons ce bilan catastrophique pour les personnels techniques et pédagogiques de notre ministère.

Depuis le lancement de la RGPP en 2007, poursuivi par la MAP en 2012, la même volonté technocratique est à l'œuvre, ignorant nos métiers pour mieux les détruire à court terme.

Aujourd'hui, dans ce ministère, le désarroi est certain. Seuls les CTS ont encore un cadre d'emploi globalement préservé, malgré nos grandes craintes de voir le CGO-CTS préfigurer une redoutable mise en agence. Mais les CAS subissent une érosion de postes préoccupante tant en DDI qu'en DR. Leurs fonctions sont de plus en plus poreuses avec celles d'attachés ou de CEPJ eux-mêmes en voie de disparition. La tendance lourde est bien la fusion fonctionnelle et la fonte des effectifs de PTP dans les services. Ce ministère l'accompagne, signant même le fait qu'à la défaveur des fusions de régions, il faut renforcer par redéploiement le niveau départemental, là où les conditions d'exercice sont les plus pénibles et les métiers les plus niés. Quant aux CREPS, les formateurs s'inquiètent légitimement du sort à venir, dépendant des appels d'offres des régions et de leurs tractations d'une région à l'autre pour organiser le marché de la formation par lots réservés aux lobbies. Ce ministère a de moins en moins la main sur les moyens de sa politique publique.

Jamais nous n'avons constaté autant de départs de collègues vers d'autres horizons professionnels. Les détachements sortants, les demandes de disponibilité ou les radiations sont autant de données chiffrées tangibles. Elles traduisent la fuite de collègues, dans un bateau sans cap, lui-même en fuite. Les loupés, les faux espoirs donnés aux collègues sont autant de signaux d'un navire mal gouverné.

Indemnités

Depuis 3 ans, les PTP sont discriminés dans la politique indemnitaire des ministères sociaux. Nous avons d'une part été limités par des plafonds qui refusaient d'être relevés, rendant impossible le versement intégral des reliquats de fin d'année annoncés, et d'autre part nous avons subi un traitement inéquitable au sein même du corps des professeurs de sport, avec les collègues en CREPS qui ont été purement et simplement oubliés au motif qu'ils ne relèvent pas du même BOP. La DRH aurait certes donné des indications aux directeurs de CREPS pour les inciter à verser eux aussi un reliquat aux agents, mais sans leur donner les crédits correspondants ni annoncer des règles claires et transparentes… on connait le résultat : la plupart des PTP n'ont rien touché. La FSU n'a jamais reçu la réponse à son courrier du 10/04/15, pourtant promise par M. Brun lors de la CAP du 23/06/15.

Fin 2016, un décret annonçant un relèvement des plafonds indemnitaires des PTP de 18% était publié (le 31 décembre 2016). La FSU a aussitôt demandé au ministre de respecter ses engagements pour que cette revalorisation des indemnités s'applique dès 2016. Pour connaître les modalités de mise en œuvre de cette revalorisation indemnitaire par la DRH, nous avons d'ailleurs envoyé un courrier intersyndical FSU+UNSA le 25 janvier 2017. Ce courrier est lui aussi resté sans réponse à ce jour. Par contre, il semblerait qu'une note de la DRH, annonçant une augmentation d'environ 7 € par mois (soit + 1,5%), ait été envoyée aux services ! Nous n'en avons d'ailleurs pas été destinataires malgré nos demandes. Sur la forme, cette façon de faire illustre une nouvelle fois le manque de respect de la DRH vis-à-vis des élus des personnels que nous sommes. Sur le fond, cette non-mesure est une provocation vis-à-vis de l'ensemble de la profession, qui a voulu croire que la DRH prenait enfin un peu en considération nos métiers… Pire encore, il semblerait qu'un complément indemnitaire soit attribué pendant l'été – et non plus en fin d'année – mais sans cadrage national avec pour seule consigne de valoriser la « manière de servir de l'agent », appréciée par la chefferie de proximité encouragée à la modulation indemnitaire. Or nous en avons déjà dénoncé les dérives…

Nous avions obtenu notre exclusion du RIFSEEP mais on voit bien que sa philosophie perdure et que la DRH tente de nous l'imposer sous une autre forme, confondant ainsi les éléments de salaire avec une récompense. Cette conception prend à contrepied la culture professionnelle éducative des professeurs de sport. Elle ne recouvre pas la conception qui est la nôtre de la performance. Elle sert une vision réactionnaire du mérite oublieuse ou ignorante des métiers de PTP, sans intelligence collective de ce que supposent des dynamiques de services publics.

Retard dans les actes de gestion RH 2016 et 2017

Par la seule faute de cette DRH, la gestion du corps des professeurs de sport, celle des CEPJ aussi mais en moindre volume, aura subi (en 2016) et subit encore (en 2017) des retards de gestion préjudiciables aux collègues dans leurs avancements d'échelon et de grade. Nous espérons que, pour cette dernière année avant la mise en œuvre des mesures PPCR, la DRH ne remettra pas en cause les principes de gestion en inventant de nouveaux critères, non pertinents, pour départager des collègues qui se retrouveraient exæquos au barème.

PPCR

En novembre, nous avions un peu d'avance sur l'Education Nationale mais en janvier la Fonction Publique, il a fallu reprendre nos dossiers, la DRH ayant été incapable de défendre nos spécificités face au guichet unique de la Fonction Publique. Les textes ont été retravaillés puis votés en CTM le 16 mars, malgré les régressions imposées (surtout pour les CTPS). Une semaine plus tard, les décrets étaient soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat avec des demandes d'amendements proposés par l'UNSA et la FSU. Le Conseil d'Etat doit également se prononcer mais nous n'avons aucune information à ce sujet. Nous sommes à quatre semaines de l'élection présidentielle, à six semaines du changement de gouvernement, et nous ne savons toujours pas comment nos dossiers avancent. La DRH ne met aucun empressement à amorcer le travail sur les décrets d'accompagnement. Pire elle n'a toujours pas rédigé le protocole d'accompagnement pourtant promis aux syndicats avant la fin du mois de mars.
Les organisations syndicales ici présentes mais également celles élues au CTM JS tiennent à ce protocole. Où en est-on ?

Révisions de notes et évaluation des agents

Vous le savez, les organisations syndicales sont en désaccord avec la DRH concernant l'évaluation des PTP : qu'est ce qu'on évalue ? qui évalue ?
La volonté de confier l'évaluation des PTP à l'encadrement intermédiaire est d'une grande provocation à notre égard. Cet encadrement n'est pas formé pour ça. Il est trop souvent peu compétent, ignorant de nos métiers. Et c'est lui qui va construire la première appréciation sur les rendez-vous de carrière, en particulier pour l'accès à la hors classe. Nous en frémissons pour nos collègues et les CAP à venir.
Lors du passage des projets de décrets au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, le représentant de la DRH a plaidé contre l'amendement UNSA+FSU qui voulait conserver une évaluation respectueuse des enjeux des rendez-vous de carrière. Ce représentant autorisé de la DRH n'a par ailleurs pas porté à la connaissance du Conseil le grave préjudice que constitue le mauvais reclassement des CTPS dans leur nouveau corps.
Aujourd'hui, nous allons examiner les révisions de notes de collègues, dont les cas évidemment diffèrent. Mais ce qui ne varie pas, ce sont les preuves manifestes du manque de connaissance de nos métiers. À lire les commentaires des chefs de service (pas uniquement sur les demandes soumises à la CAP d'aujourd'hui), nous nous demandons si l'instruction de 1993 sur les missions des PTP et les conditions d'exercice des fonctions (contrat d'objectifs) leur est vraiment familière… J'ajoute que, sans aller jusqu'à une demande de révision de note, nous sommes régulièrement interpellés par des collègues sur ce sujet. Peut-être faudrait-il la leur envoyer en même temps que les notices de notation ? En revanche, vous, DRH, connaissez cette instruction. Allez-vous une fois de plus vous fier uniquement à l'avis de chefs de service ignorant dans certains cas les modalités de la notation et confondant méthodiquement l'entretien de notation et l'entretien professionnel ? De votre attitude va dépendre notre appréciation pour savoir si le DRH est bien conscient du fait qu'il vide de plus en plus les CAP et CT de leur rôle dans le dialogue social, renvoyant les représentants élus des personnels à un rôle de figurants qui finit par irriter.

A la FSU, nous refusons de nous résigner. Nous continuerons à défendre l'intérêt de la profession dans le cadre de l'intersyndicale mais aussi, s'agissant des opérations de gestion RH, avec nos mandats spécifiques tels que :

- la transparence dans les actes de gestion et l'égalité de traitement de tous les collègues : nous sommes contre les arrangements entre amis et revendiquons des barèmes, nous rendons compte à tous les collègues (via nos publications et nos sites)
- la défense de tous les collègues, quelques soient leurs fonctions ou leurs affectations : nous n'opposons pas les personnels entre eux et œuvrons pour que le sort du plus grand nombre soit amélioré (sans oublier personne)
- nous construisons nos mandats collectivement : Il n'y a pas de chef avec la science infuse
- nous recherchons des alliances pour être plus forts et faire avancer les revendications, et refusons toute compromission avec les exécutifs en place ou ceux à venir

Recrutements

Nous voudrions connaître la programmation des concours 2017 : calendrier et volumétrie.
Nous réitérons par ailleurs notre demande pour revenir à des prises de fonctions au 1er septembre, plus adaptées à la vie des services, établissements & fédérations, et moins contraignantes dans l'organisation de la vie familiale des agents. Cela a été fait pour les CTPS, CEPJ et IJS l'an dernier ; les professeurs de sport seront-ils à nouveau recrutés au 1er septembre en 2017 ?

Mouvement et publication des postes (BIEP)

Le 15 mars dernier, le SNEP-FSU alertait la DRH sur une information reçue dans les services concernant des vacances de postes dans une DDCSPP, dont celle d'un prof de sport. Si on peut éventuellement accepter que les services fassent connaitre aux agents les postes vacants, on ne peut en revanche pas tolérer qu'un service demande à des profs de sport de faire remonter des dossiers de candidature directement auprès de la DD, sans jamais évoquer le mouvement national et les règles applicables (publication des postes de PTP dans une circulaire mutations et examen en CAP). Nous réitérons donc notre demande pour que la DRH fasse immédiatement un rappel des procédures de mutations des PTP à cette DDI, ainsi qu'aux autres services en France, car les gestionnaires RH continuent trop souvent d'ignorer (sciemment ou involontairement) les règles de mutations des personnels JS.